CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
Saison 2023-2024

Le Centre Équestre d'Assat (ci-après « **CEA** ») est représenté par la SARL CAPDEBOSCQ-GUYOT siégeant au 4 chemin des Glérès 64800 Lestelle Betharram ayant pour SIRET le numéro 841 648 918 00016.

Préalablement à toute inscription, veuillez lire attentivement le Règlement intérieur et les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **CGV** ») du CEA. L'ensemble de ces documents vous sont opposables ainsi que tout Charte et/ou Protocole adopté(e) sur des sujets ou des périodes spécifiques.

Les présentes CGV sont valables à compter du 1er septembre 2023 et s'appliquent jusqu'au 31 août 2024 (ci-après la « **Saison** »).

1. CONDITIONS FINANCIÈRES

1.1 Frais d'Inscription

Les frais d'inscriptions pour la Saison comprennent :

- L'adhésion annuelle de la Saison payable par chaque adhérent. Elle vous permet de bénéficier de tarifs réduits (tarifs adhérents). Cette adhésion, valable de la date de facturation jusqu'au 31 août de l'année scolaire indiquée sur la facture, n'est ni divisible ni remboursable.
- La licence auprès de la Fédération Française d'Équitation – Obligatoire si elle n'a pas été prise auprès d'un autre club.

Les frais d'inscription sont dus en une seule fois au moment de l'inscription.

1.2 Facturation

Une facture est établie lors de la validation de chaque commande et est mise à disposition du Client au format électronique PDF, sous réserve de problèmes liés au réseau informatique.

1.3 Règlement

Les factures sont payées au comptant ou en crédit sur la base d'un échéancier inscrit sur la facture. Les tarifs sont indiqués dans un document annexe et sont affichés au club. Conformément aux dispositions de l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement prévu figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités est égal au taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre civil majoré de 2.5 points de pourcentage. Le débiteur défaillant sera également redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, gestion et frais bancaires de l'impayé ou du refus bancaires de 30€ minimum.

1.4 Modes de paiement

Carte de crédit : Le paiement par CB est disponible à l'accueil et sur le site internet à partir de 15€.

Chèques : L'encaissement des activités effectuées est immédiat. Le paiement des abonnements peut être échelonné en plusieurs chèques rédigés à l'ordre de : SARL CAPDEBOSCQ-GUYOT et remis ensemble au moment de l'inscription.

Prélèvements mensuels : Nous envoyons nos ordres de prélèvements le 1er du mois. Si, pour quelques raisons vous souhaitez annuler un prélèvement, faites-le 15 jours avant cette date pour éviter tous frais bancaires. Le prélèvement intervient sur votre compte vers le 5 du mois. Toutes vos factures même occasionnelles peuvent être réglées par ce moyen.

Espèces : le paiement en espèce est plafonné à 1000€.

Chèques vacances & Coupons Sport ANCV : les chèques et coupons en cours de validité sont acceptés pour le paiement de tout ou partie des abonnements ou activités d'enseignement. Ils sont encaissés au moment de l'inscription et ne sont pas remboursables, quel que soit le motif de la demande de remboursement.

« Centre équestre d'Assat » - SARL CAPDEBOSCQ-GUYOT
14 bis chemin de Peyrous 64510 ASSAT - Siège social : 4 chemin des Glérès 64800 LESTELLE BETHARRAM
Tél : 06.88.25.06.68 / 06.18.96.22.75 - Mail : centreequestredassat@gmail.com
Société au capital de 2000 € - SIRET : 841 648 918 00016 R.C.S. PAU

2. PRATIQUE DE L'ÉQUITATION

2.1 Niveau du cavalier

Les cours et autres activités sont organisés par niveaux afin de permettre un travail collectif au sein d'un groupe homogène. Le niveau de chaque cavalier est celui donné par le CEA pour les adhérents présents à la saison précédente ou celui attribué lors d'un essai pour les nouveaux adhérents.

Lors de son inscription à toutes les prestations équestres (cours, stages...) le cavalier s'engage à être titulaire du galop fédéral correspondant au niveau de la reprise qu'il va intégrer. A défaut, le cavalier pourra être réintégré dans une reprise ou prestation d'un niveau inférieur.

Si lors de l'inscription à un abonnement, il apparaissait lors des premiers cours que l'adhérent n'a pas le niveau pour suivre le cours, le CEA se réserve le droit de lui demander de changer de cours ce que l'adhérent ou son représentant légal accepte.

Un cavalier d'un certain niveau peut toujours choisir de monter dans des cours ou des activités de niveaux inférieurs. A l'inverse, il n'est pas possible de s'inscrire dans un niveau supérieur.

Pour les activités hors des cours des forfaits, les enseignants ont autorité pour décider ou pas de l'inscription d'un adhérent.

2.2 Déroulement

Les séances comprennent de la pratique à cheval, de la pratique à pied et de la théorie conforme aux objectifs du cours.

En fonction de leur pratique, les cavaliers doivent compter arriver avant le début de l'activité pour préparer leur poney/cheval, et prévoir du temps après pour s'occuper de leur poney/cheval et ranger le matériel utilisé :

<u>Reprise d'équitation</u>
GALOP PONEY : arrivée 15min avant l'heure du début du cours, départ 15min après l'heure de fin du cours
GALOP CAVALIER : arrivée 30min avant l'heure du début du cours, départ 30min après l'heure de fin du cours

<u>Stage, animation et examen</u>
Arrivée à l'heure de début de stage, d'animation ou d'examen, départ à l'heure de fin.

2.3 Abonnement

Il s'agit d'un engagement mutuel sur une pratique régulière : nous vous réservons votre place sur un créneau fixe au tarif le plus intéressant, et vous vous engagez de même à suivre les cours prévus jusqu'à la fin de l'abonnement (calendrier affiché au club).

En cas d'absence, vous pouvez demander jusqu'à 2 récupérations par trimestre sans aucun justificatif à produire. Seule condition : avoir annulé le cours au moins 24 heures avant l'horaire de début de cours uniquement en vous connectant sur votre "Espace Personnel" (centreequestredassat.fr). Les récupérations se feront par le même moyen.

Aucune demande d'absence ou récupération ne sera traitée ni au bureau, ni par courrier électronique, ou téléphone. Ces récupérations sont non cessibles, réservées aux cavaliers à jour de leurs paiements, dans la limite de validité de l'abonnement, dans un délai de 3 mois après l'absence, et enfin dans la limite des places disponibles. Aucun remboursement n'est possible en cas d'impossibilité de récupérer.

En cas de force majeure, impossibilité climatique ou autre difficulté importante et indépendante de notre pouvoir d'organisation, une reprise peut être remplacée par un cours théorique, reportée ou annulée sans donner lieu à remboursement.

Tout abonnement commencé est donc dû en entier, sauf cas de rupture décrits ci-après.

Le calendrier, horaire, et moniteur attribué peuvent être modifiés et ne sont pas des éléments contractuels.

Les vacances scolaires ne sont pas comprises dans les abonnements. Attention, les reprises sont assurées les samedis précédant chaque période de vacances scolaires ainsi que les jours fériés.

« Centre équestre d'Assat » - SARL CAPDEBOSCQ-GUYOT
14 bis chemin de Peyrous 64510 ASSAT - Siège social : 4 chemin des Glérès 64800 LESTELLE BETHARRAM
Tél : 06.88.25.06.68 / 06.18.96.22.75 - Mail : centreequestredassat@gmail.com
Société au capital de 2000 € - SIRET : 841 648 918 00016 R.C.S. PAU

Les reprises ne sont pas assurées à moins de 3 cavaliers.

Le forfait annuel constitue un engagement irrévocable de l'adhérent. Il ne peut être interrompu, l'absence à un ou plusieurs cours quel qu'en soit le motif ne donne droit à aucun remboursement. Les abonnements ne sont pas annulables qu'elle qu'en soit la cause.

Le club peut dans certains cas interrompre l'engagement en cas de vol, incivilité, dette, infraction au règlement intérieur. Cette rupture de contrat prend effet à la fin du mois de réception du mail ou courrier recommandé demandant cette rupture. Elle vous fait perdre la qualité d'adhérent ainsi que les récupérations non effectuées. Aucun remboursement des sommes versées ou prélèvements en cours n'est possible.

2.4 Carte

La carte de 1 ou 10 heures vous permet une pratique plus souple que l'abonnement : vous n'êtes pas inscrit d'avance dans une reprise hebdomadaire, vous prenez rendez-vous à votre guise sur votre page personnelle sur le site, en fonction des places disponibles. La carte est nominative et valable jusqu'au 31 août de la saison. Les reprises ne sont pas assurées à moins de 3 cavaliers.

Les annulations sont prises en compte jusqu'à 24 heures avant l'horaire de début de cours uniquement en vous connectant sur votre "Espace Personnel" (centreequestredassat.fr). L'heure est automatiquement recréditée sur la carte. Aucune demande d'annulation ne sera traitée ni au bureau, ni par courrier électronique, ou téléphone.

2.5 Cours particuliers

Les leçons particulières sont données sur rendez-vous, en accord avec l'enseignant, et font l'objet d'une tarification spéciale payable d'avance. Elles ne peuvent s'effectuer que dans des horaires compatibles avec l'utilisation des installations et donc essentiellement les lundis, mardis, jeudis et vendredis avant 18 heures.
En cas d'annulation dans un délai d'au moins 12 heures avant l'heure de la leçon, elle donne droit à un avoir non remboursable.

2.6 Stages, animations et examens

Les inscriptions aux stages et examens font l'objet de tarifs particuliers. Tout stage est dû en totalité, quelle que soit l'assiduité du cavalier qui s'y est inscrit. Le règlement des stages et examens doit être **effectué dès l'inscription**.

En cas d'annulation dans un délai d'au moins 48 heures avant l'heure du stage, de l'animation ou de l'examen, le compte de l'adhérent est crédité d'un avoir. Cet avoir peut être utilisé pour s'inscrire à toute autre activité (animation, stage, séance individuelle ou collective, etc.) proposée par le CEA. Les avoirs ne sont **pas remboursables**.

2.7 Concours

L'encadrement des activités est assuré par des enseignants diplômés d'Etat. En cas de déplacement à l'extérieur, le transport des enfants n'est pas pris en charge par le CEA, (sauf cas spécifié). Si vous confiez votre enfant à une autre personne pour un transport, vous acceptez et agréez de fait le moyen de transport ainsi que la personne à qui vous le confiez.

Le paiement des concours doit être fait avant la clôture de l'évènement sous peine de ne pas être engagé. La part "engagement FFE" ne donne jamais lieu à aucun remboursement, même en cas d'impossibilité médicale (cavalier) ou vétérinaire (équidé). Dans ces cas d'impossibilités la prestation du centre équestre (transport & encadrement) fera l'objet d'un avoir de 50% du montant du déplacement non effectué (à valoir sur un autre concours ou activité).

3. PENSIONS DE CHEVAUX

Les pensions font l'objet d'un contrat à part des conditions générales de vente signé entre le CEA et le propriétaire de l'équidé.

« Centre équestre d'Assat » - SARL CAPDEBOSCQ-GUYOT
14 bis chemin de Peyrous 64510 ASSAT - Siège social : 4 chemin des Glérès 64800 LESTELLE BETHARRAM
Tél : 06.88.25.06.68 / 06.18.96.22.75 - Mail : centreequestredassat@gmail.com
Société au capital de 2000 € - SIRET : 841 648 918 00016 R.C.S. PAU

4. AUTRES MODALITÉS

4.1 Hygiène, sécurité, responsabilité

Le cavalier doit être équipé de son matériel au maximum à compter du 1er octobre de la saison : casque d'équitation au norme, pantalon, chaussures adaptées (bottes ou boots/mini-chaps).

Le centre équestre décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, tant dans l'enceinte du CEA que sur la voie publique.

Garderie : la surveillance des enfants est liée à leur activité équestre. En dehors de ce cadre, les enfants mineurs sont sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents.

Soins aux chevaux, pratique autour du cheval : un pansage soigné des montures est exigé.

Locaux : En cas de dégradation des locaux, la remise en état sera facturée 45€ de l'heure au(x) responsable(s) des souillures. (Coût d'intervention des sociétés spécialisées).

Matériel : Le matériel de sellerie qui vous est confié doit être rendu propre et en bon état. Toute dégradation hors usure normale vous sera facturée. Il en sera de même en cas de perte ou de vol notamment en concours.

4.2 Le site internet

L'Adhérent s'engage à utiliser son espace personnel accessible depuis le site internet du CEA pour procéder à l'ensemble de ses inscriptions, désinscriptions et règlements dès lors que cela est possible.
Il s'assure que l'ensemble des informations qui y figurent sont complètes et à jour notamment si le CEA a besoin de contacter l'adhérent ou la personne dite de contact d'urgence.

4.3 Assurance

Le CEA est engagé auprès de la Fédération Française d'Equitation à y faire adhérer chacun de ses cavaliers adhérents. La licence vous permet d'assurer le cavalier pour lui-même et en Responsabilité Civile, dans les conditions de garanties affichées au club. Votre demande éventuelle de garanties complémentaires doit impérativement nous être clairement signifiée par mail. Il appartient au cavalier de vérifier sur le site de la fédération la validité de sa licence - assurance.

5. DONNÉES PERSONNELLES

En conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et avec la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le CEA est responsable des traitements de données à caractère personnel réalisés dans le cadre de son activité.

Les présentes mentions reflètent et décrivent de manière claire et simple la politique du CEA en la matière et vous informent sur les conditions dans lesquelles le CEA, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et utilise vos données personnelles conformément aux principes de protection des données et les moyens dont vous disposez pour contrôler cette utilisation et exercer vos droits.

5.1 Finalités des traitements des données personnelles

Le CEA collecte des données à caractère personnel dans le cadre de son activité dans le respect des finalités suivantes :
• L'inscription aux cours, stages, animations, compétitions, examens et plus généralement toute activité qu'elle organise ainsi que les évaluations qui en découlent avec une transmission à la FFE des examens passés et des licences FFE prises,

• La gestion comptable desdites inscriptions,

• Les informations faites aux adhérents concernant le CEA que ce soit par email, sms ou autres,

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'inscription sont obligatoires pour vous permettre de pratiquer l'équitation au sein du CEA.

« Centre équestre d'Assat » - SARL CAPDEBOSCQ-GUYOT
14 bis chemin de Peyrous 64510 ASSAT - Siège social : 4 chemin des Glérès 64800 LESTELLE BETHARRAM
Tél : 06.88.25.06.68 / 06.18.96.22.75 - Mail : centreequestredassat@gmail.com
Société au capital de 2000 € - SIRET : 841 648 918 00016 R.C.S. PAU

5.2 Bases légales du traitement des données

Les données sont collectées et utilisées sur le fondement des bases légales suivantes :

• Obligation légale : lorsque les données sont collectées afin de respecter les obligations légales du CEA notamment en matière de licence auprès de la Fédération Française d'Equitation,

• Intérêt légitime : lorsque les données sont collectées pour pouvoir organiser l'activité mais aussi s'assurer de pouvoir contacter un proche en cas d'accident ou le déclarer à l'assurance,

• Contrat : lorsque les données sont collectées afin de permettre la conclusion et l'exécution d'un contrat ou d'une convention comme celle résultant de l'inscription,

• Consentement : lorsque votre accord est nécessaire pour collecter et utiliser vos données notamment en matière de droit à l'image.

5.3 Destinataires

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

• les salariés habilités du CEA chargés de la gestion administratives et comptables des activités ou de l'enseignement

• les sous-traitants, les prestataires informatiques

• la Fédération Française d'Équitation,

• s'il y a lieu tout pompier, médecin, etc. en cas d'accident,

• Les expert-comptable, avocats et compagnies d'assurance du CEA.

5.4 Durées de conservation de vos données

Les données sont conservées tant que vous ou votre enfant êtes adhérent du CEA puis, en tout état de cause, elles ne seront pas conservées au-delà des délais de prescription légaux applicables.

Conformément à la règlementation en vigueur, vous bénéficiez des droits suivants :

• être informé(e) de la collecte des données,

• avoir accès et rectifier les données personnelles collectées,

• demander l'effacement des données personnelles collectées,

• demander à limiter le traitement des données,

• demander la portabilité des données,

• de vous opposer au traitement de vos données,

• de nous communiquer des instructions sur le sort de vos données personnelles en cas de décès.

Vous pouvez consultez le site : https://www.cnil.fr pour obtenir plus d'informations sur vos droits. Toutes les demandes seront étudiées et nous vous répondrons dans les délais légaux. Nous pouvons vous demander de nous fournir un justificatif d'identité pour confirmer votre identité avant de répondre à votre demande. Veuillez noter, toutefois, que certaines données peuvent être exclues de ces demandes dans certaines circonstances, notamment si nous devons continuer à traiter vos données pour servir nos intérêts légitimes ou respecter une obligation légale.

Vous pouvez exercer les droits décrits ci-dessus en écrivant à : centreequestredassat@gmail.com En cas de désaccord concernant l'utilisation que nous faisons de vos données personnelles, nous vous invitons à contacter nos services afin

« Centre équestre d'Assat » - SARL CAPDEBOSCQ-GUYOT
14 bis chemin de Peyrous 64510 ASSAT - Siège social : 4 chemin des Glérès 64800 LESTELLE BETHARRAM
Tél : 06.88.25.06.68 / 06.18.96.22.75 - Mail : centreequestredassat@gmail.com
Société au capital de 2000 € - SIRET : 841 648 918 00016 R.C.S. PAU

d’exposer vos demandes ou griefs. En tout état de cause, il vous est possible de saisir directement la CNIL à l’adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

5.5 Tableau d’affectation des équidés

En vous inscrivant au CEA, vous acceptez expressément que vos prénom et nom ou ceux de votre enfant, fassent l’objet d’une diffusion sur l’écran d’inscription aux cours sur le site internet et sur la feuille d’affectation des équidés visible par tous depuis l’accueil. Cet affichage aura lieu pour tout cours, stage, animation et plus généralement toute activité à laquelle vous ou votre enfant est inscrit pendant une période n’excédant pas une journée.

5.6 Droit à l’image

Par la présente,

Vous autorisez expressément la prise de photographies et de vidéos de vous-mêmes ou de votre enfant au sein du CEA ou dans l’exercice de toute activité à laquelle participe le CEA (compétition),
Vous donnez votre accord au CEA pour l’utilisation de ces photographies et vidéos par le CEA sur son site internet et ses pages de réseaux sociaux (Facebook et Instagram). Ces publications auront uniquement pour objet de promouvoir les activités du CEA et de communiquer sur la vie du club. Aucun autre usage ne sera possible sans votre consentement exprès et, dans tous les cas, il n’en sera jamais fait aucun usage commercial. Ces publications seront de 24 heures pour les stories et tant que les pages du CEA seront actives pour les publications dans les fils des pages Facebook et Instagram ainsi que sur le site.

Indépendamment de cet accord, vous pouvez vous opposer à toute publication individuelle ou obtenir la suppression de toute publication dans laquelle vous ou votre enfant apparaît en écrivant à centreequestredassat@gmail.com
Le CEA ne peut être tenue responsable des images et/ou vidéos réalisés par des adhérents ou des non adhérents et utilisés par eux à votre insu notamment sur leurs réseaux sociaux.

6. NULLITÉ

Si l'une quelconque des stipulations des CGV s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entrainer la nullité des présentes CGV, ni altérer la validité de ses autres dispositions.

7. NON RENONCIATION

Le fait qu'une Partie n’exige pas l'exécution de l'une ou l’autre des dispositions, conditions ou obligations prévues dans les présentes CGV n'emportera en aucun cas renonciation de sa part pour l'avenir à l'exécution des dispositions, conditions, obligations, options, droits ou remèdes en cause. Les présentes CGV continuent par conséquent de s’appliquer et d’avoir plein effet.

8. MISE À JOUR

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment par le CEA, sans avertissement préalable, notamment pour les besoins d’une adaptation des présentes à toute modification de la règlementation. Elles seront transmises aux adhérents avant leur entrée en vigueur.

9. RESPONSABILITÉ DU CEA – FORCE MAJEUR

A titre préalable, il est rappelé que la pratique de l’équitation est un sport dangereux. Un équidé est un animal vivant dont les réactions ne peuvent pas être toujours anticipées ou contrôlées même s’il a été sélectionné pour ses aptitudes à de l’enseignement en club. En manipulant ou en montant à poney ou à cheval, vous acceptez de pouvoir être blessé notamment en cas de chutes.

9.1 LE CEA n’est responsable des adhérents et notamment des mineurs que durant leurs heures de monte ou leurs stages. En dehors de ces moments, toute personne mineure doit être sous la responsabilité d’un adulte.

« Centre équestre d’Assat » - SARL CAPDEBOSCQ-GUYOT
14 bis chemin de Peyrous 64510 ASSAT - Siège social : 4 chemin des Glérès 64800 LESTELLE BETHARRAM
Tél : 06.88.25.06.68 / 06.18.96.22.75 - Mail : centreequestredassat@gmail.com
Société au capital de 2000 € - SIRET : 841 648 918 00016 R.C.S. PAU

9.2 Dans l'enceinte du club, le CEA décline toute responsabilité en cas d'accident survenu alors qu'un adhérent ou toute personne accompagnante n'a pas respecté une instruction donnée par tout personnel du CEA. De même, la responsabilité du CEA ne peut être engagé en cas d'initiative ou de conseil formulé(e) par un tiers en ce compris un parent, même si celui-ci est cavalier, à l'origine d'un accident.

9.3 LE CEA n'est en aucun cas responsable des affaires personnelles et/ou matériels apportés dans ses locaux, y compris dans les casiers et sur les portes-selles. LE CEA décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation des effets appartenant aux adhérents et aux accompagnateurs.

9.4 LE CEA sera exonéré de responsabilité dans l'hypothèse où l'exécution de ses obligations est empêchée par un événement échappant à son contrôle, n'entrant pas dans le cadre des prévisions ordinaires et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

9.5 LE CEA sera notamment exonérée de responsabilité dans les cas suivants :

Situation de crise sanitaire quelle concerne les êtres humains ou les équidés, y compris une nouvelle épidémie de covid-19 ou toute autre épidémie causée par un virus de la même famille ou une mutation de celui-ci ;

Situation rendant difficile l'accès au CEA : grèves, mouvements sociaux, manifestation etc. ou situation rendant le CEA dans l'incapacité d'exercer ses activités que cela concerne tant ses installations, que son équipe ou ses équidés et notamment si elle n'est pas en mesure d'assurer la sécurité des adhérents, de l'équipe ou des équidés ;

Adoption de mesures légales, réglementaires ou administratives - en ce compris par la FFE ou toute autorité équestre dont dépend le CEA ou décisions vétérinaires - liées à une situation sanitaire ou à toute situation assimilable, concernant les êtres humains ou les équidés, y compris à une nouvelle épidémie de covid-19 ou à toute autre épidémie causée par un virus de la même famille ou une mutation de celui-ci.

En cas d'annulation d'un cours, d'un stage, d'un examen ou de toute autre activité organisé par le CEA en raison d'un cas visé au paragraphe 9.4 ou 9.5, l'adhérent n'aura droit à aucun remboursement. Lorsque l'empêchement du CEA résultant d'un cas visé au paragraphe 9.4 ou 9.5 aura cessé, le CEA proposera des récupérations à l'adhérent, sous réserve de modalités et dans la limite des capacités du CEA.

10. DROIT APPLICABLE ET CLAUDE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Le droit français est seul applicable aux relations entretenues entre le CEA et les adhérents. Tout litige entre le CEA et les adhérents relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français du lieu de domicile de l'adhérent à défaut d'accord amiable.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente du CEA et les accepter.

Nom/Prénom du cavalier :

……...

Nom/Prénom du responsable légal (si cavalier mineur) :

……...

Fait à Assat,

le ……

Signature :

« Centre équestre d'Assat » - SARL CAPDEBOSCQ-GUYOT
14 bis chemin de Peyrous 64510 ASSAT - Siège social : 4 chemin des Glérès 64800 LESTELLE BETHARRAM
Tél : 06.88.25.06.68 / 06.18.96.22.75 - Mail : centreequestredassat@gmail.com
Société au capital de 2000 € - SIRET : 841 648 918 00016 R.C.S. PAU